

DÉCOMPTE ANNUEL

EXERCICE 2019

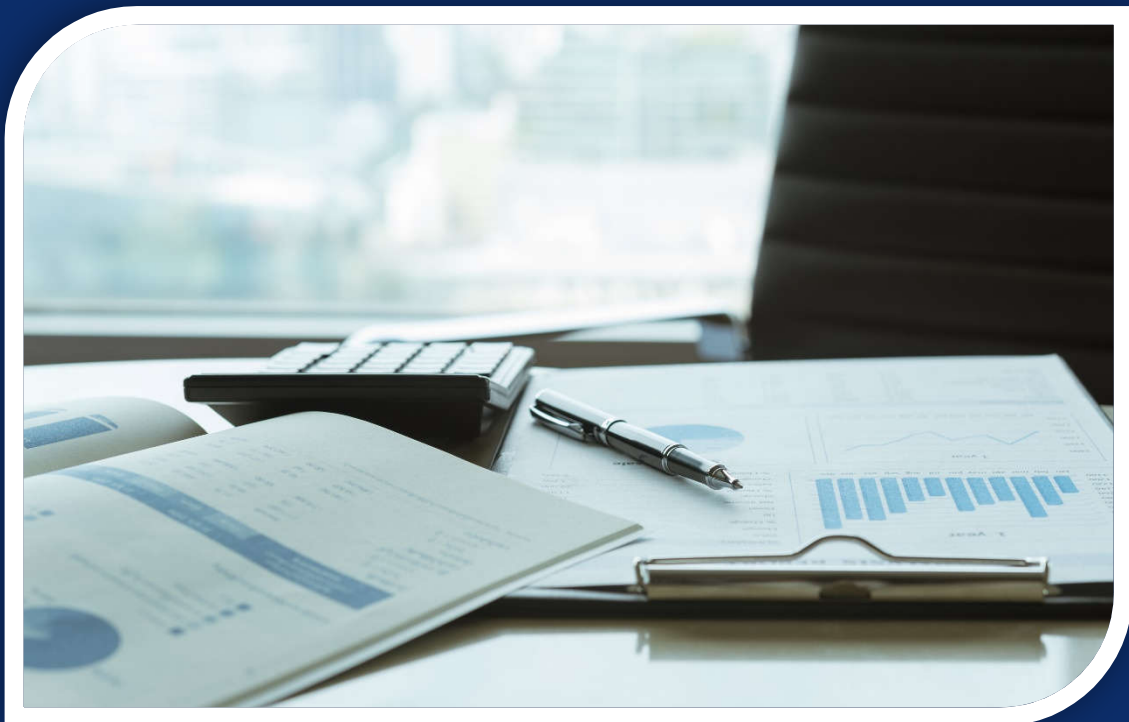


TABLE DES MATIÈRES

I.	Introduction	1
II.	Décomptes des recettes et des dépenses.....	2
	Décompte des dépenses	2
	Décompte des recettes	4
III.	Paramètres sociaux	5
IV.	Commentaires des dépenses	5
	Frais d'administration (60)	5
	Prestations en espèces (61)	8
	Prestations en nature (62)	14
	Transferts entre ISS (63).....	15
	Décharges et restitutions de cotisations (64)	15
	Recours contre tiers (68)	16
	Dépenses diverses (69)	16
V.	Commentaires des recettes	17
	Cotisations (70)	17
	Participation de tiers (72)	17
	Produits divers de Tiers (76)	17
	Produits financiers (77)	18
	Prélèvements provisions (78)	18
	Recettes diverses (79)	19
	Prélèvements sur réserves et sur reports à nouveaux (86).....	19
VI.	Bilan de clôture au 31.12.2019.....	20
	Actif.....	20
	Passif	21
VII.	Commentaire de l'actif.....	22
VIII.	Commentaire du passif	25
IX.	Evolution du compte de résultat	28

I. INTRODUCTION

Le décompte annuel global de l'Association d'assurance accident (AAA) est établi chaque année et contient la récapitulation des recettes et des dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice donné. Conformément à l'article 141 du Livre II du Code de la sécurité sociale (CSS), les comptes annuels sont approuvés par le conseil d'administration de l'AAA, qui ne peut être saisi de leur approbation qu'après un délai de six semaines suivant la remise des documents comptables à l'autorité de surveillance, l'Inspection générale de la sécurité sociale.

En particulier, le décompte annuel global de l'AAA de l'exercice 2019 comprend les décomptes des recettes et des dépenses de cet exercice, ainsi que le bilan de clôture au 31 décembre 2019.

Parmi les textes légaux qui ont une incidence sur les résultats financiers de l'exercice 2019, il y a lieu de signaler:

- L'article 148 du CSS suivant lequel la réserve de l'AAA ne peut être inférieure au montant des dépenses courantes de l'avant-dernier exercice;
- L'article 149 du CSS mentionnant qu'en dehors des revenus de placements et d'autres ressources diverses les charges du régime général sont couvertes par des cotisations. Les cotisations sont fixées annuellement sur base du budget de l'exercice à venir de manière
 - 1) à couvrir les dépenses courantes à charge de l'AAA;
 - 2) à constituer la réserve légale prévue à l'article 148.
- Le règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des institutions de sécurité sociale.

L'Etat intervient par le remboursement à l'AAA des prestations payées pour les personnes assurées dans le cadre des régimes spéciaux visés à l'article 91 du CSS ainsi que d'une partie des frais d'administration. L'Etat verse mensuellement des avances fixées à un douzième du crédit inscrit dans le budget de l'Etat pour l'exercice en cours.

II. DÉCOMPTES DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Décompte des dépenses

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2 0 1 9				
CHARGES	RESULTAT 2018	BUDGET 2019	RESULTAT 2019	Variation % 2018/2019
6 Comptes de charges				
60 Frais d'administration				
600 Frais de personnel	8.034.317,96	8.587.998,00	8.508.685,68	5,9%
602 Frais d'exploitation	538.907,78	598.650,00	546.170,06	1,3%
603 Frais de fonctionnement	730.322,32	1.175.800,00	674.290,69	-7,7%
604 Frais généraux	1.544.528,60	1.665.900,00	1.265.809,44	-18,0%
605 Frais d'acquisition	3.781,26	14.000,00	5.908,23	56,3%
606 Participation aux frais d'administration d'autres ISS	1.368.696,48	1.600.000,00	1.445.905,92	5,6%
608 Frais communs CCSS	2.140.215,89	2.323.629,40	2.184.950,01	2,1%
Total classe 60	14.360.770,29	15.965.977,40	14.631.720,03	1,9%
61 Prestations en espèces				
611 Prestations en espèces - régime général				
6110 Indemnités pour incapacités de travail	29.528.550,51	33.205.000,00	32.171.970,42	9,0%
6111 Rentes	110.257.784,69	109.366.000,02	110.932.836,43	0,6%
6112 Rachats de rentes	2.556.609,13	2.392.000,00	1.523.265,46	-40,4%
6118 Autres secours en espèces	15.498.928,73	18.677.000,00	19.090.910,40	23,2%
611 Prestations en espèces - régimes spéciaux				
6110 Indemnités pour incapacités de travail	131.408,88	50.000,00	122.854,62	-6,5%
6111 Rentes	1.611.021,23	1.521.000,00	1.573.768,16	-2,3%
6112 Rachats de rentes	0,00	96.000,00	0,00	--
6118 Autres secours en espèces	323.433,80	445.000,00	293.456,70	-9,3%
Total classe 61	159.907.736,97	165.752.000,02	165.709.062,19	3,6%
62 Prestations en nature				
621 Prestations en nature - régime général	33.083.220,43	35.809.000,00	33.043.931,32	-0,1%
621 Prestations en nature - régimes spéciaux	3.676.390,73	3.976.000,00	4.137.544,14	12,5%
Total classe 62	36.759.611,16	39.785.000,00	37.181.475,46	1,1%
63 Transferts entre ISS				
631 Prestations - régime général	3.140.912,12	3.149.000,00	3.619.504,99	15,2%
631 Prestations - régimes spéciaux	20.602,79	23.000,00	17.477,41	-15,2%
Total classe 63	3.161.514,91	3.172.000,00	3.636.982,40	15,0%
64 Décharges et restitutions de cotisations				
640 Décharges sur cotisations	435.824,37	603.000,00	567.588,33	30,2%
641 Décharges sur prestations	20.707,74	0,00	19.099,30	-7,8%
644 Décharges sur amendes	6.250,00	0,00	1.000,00	-84,0%
Total classe 64	462.782,11	603.000,00	587.687,63	27,0%

Montants en euros

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2 0 1 9

<u>CHARGES</u>	RESULTAT 2018	BUDGET 2019	RESULTAT 2019	Variation % 2018/2019
67 Dotations aux provisions				
6720 Dotations aux provisions - Prestations	1.830.000,00	0,00	0,00	-100,0%
<u>Total classe 67</u>	1.830.000,00	0,00	0,00	
68 Recours contre tiers				
6806 Recours contre tiers	835.215,06	774.000,00	342.431,55	-59,0%
<u>Total classe 68</u>	835.215,06	774.000,00	342.431,55	-59,0%
69 Dépenses diverses				
699 Dépenses diverses	6.074,19	1.000,00	0,01	-100,0%
<u>Total classe 69</u>	6.074,19	1.000,00	0,01	-100,0%
TOTAL CHARGES COURANTES	217.323.704,69	226.052.977,42	222.089.359,27	2,2%
8 Opérations sur réserves				
81 Dotations sur réserves et sur reports à nouveaux				
810 Dotation à la réserve	10.881.331,97	0,00	0,00	-100,0%
<u>Total classe 81</u>	10.881.331,97	0,00	0,00	-100,0%
TOTAL CHARGES	228.205.036,66	226.052.977,42	222.089.359,27	-2,7%

Montants en euros

Décompte des recettes

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2 0 1 9				
PRODUITS	RESULTAT 2018	BUDGET 2019	RESULTAT 2019	Variation % 2018/2019
7 Comptes de produits				
70 Cotisations				
700 Cotisations	210.059.745,56	196.968.000,00	200.216.341,48	-4,7%
Total classe 70	210.059.745,56	196.968.000,00	200.216.341,48	-4,7%
72 Participations de tiers				
720 Participation frais (Etat)	387.281,46	420.328,19	437.903,88	13,1%
721 Participation prestations (Etat)	5.825.855,42	6.088.000,00	6.070.765,46	4,2%
Total classe 72	6.213.136,88	6.508.328,19	6.508.669,34	4,8%
73 Transferts entre ISS				
730 Transferts provenant de régimes de pension	0,00	1.000,00	0,00	--
Total classe 73	0,00	1.000,00	0,00	--
76 Produits divers de tiers				
760 Recours contre tiers responsables	10.454.022,36	6.000.000,00	9.240.401,27	-11,6%
761 Intérêts de retard sur cotisations	128.693,04	150.000,00	120.524,47	-6,3%
762 Amendes d'ordre	42.101,77	50.000,00	38.693,90	-8,1%
764 Transferts internationaux	323.457,19	174.000,00	138.709,50	-57,1%
765 Retenue pour pensions	466.413,79	427.000,00	509.503,04	9,2%
766 Remboursements sur pensions et rentes	24.661,92	27.000,00	0,00	-100,0%
Total classe 76	11.439.350,07	6.828.000,00	10.047.832,18	-12,2%
77 Produits financiers				
771 Revenus sur comptes et dépôts				
7712 Revenus sur comptes courants	150,06	180,00	0,00	-100,0%
7712 Revenus s/placements CASS	255,37	0,00	26,42	-89,7%
7713 Revenus sur dépôts	462.572,21	453.000,00	574.566,66	24,2%
772 Revenus sur prêts	1.775,21	2.100,00	1.638,22	-7,7%
Total classe 77	464.752,85	455.280,00	576.231,30	24,0%
78 Prélèvements provisions				
782 Prélèvements provisions prestations	0,00	0,00	1.830.000,00	--
Total classe 78	0,00	0,00	1.830.000,00	--
79 Recettes diverses				
799 Recettes diverses	28.051,30	50.000,00	21.955,72	-21,7%
Total classe 79	28.051,30	50.000,00	21.955,72	-21,7%
TOTAL PRODUITS COURANTS	228.205.036,66	210.810.608,19	219.201.030,02	-3,9%
8 Opérations sur réserves				
86 Prélèvement sur réserves et sur reports à nouveaux				
860 Prélèvement à la réserve	0,00	15.242.369,23	2.888.329,25	--
Total classe 86	0,00	15.242.369,23	2.888.329,25	--
TOTAL PRODUITS	228.205.036,66	226.052.977,42	222.089.359,27	-2,7%

Montants en euros

III. PARAMETRES SOCIAUX

	RESULTAT 2018	BUDGET 2019	RESULTAT 2019
Indice moyen de l'échelle mobile des salaires et des traitements	802,82	816,10	817,79
Facteur de revalorisation des rentes et pensions	1,433	1,446	1,446
Adaptation du montant moyen des pensions et des rentes à l'évolution réelle des salaires	0,00%	1,10%	2,00%

IV. COMMENTAIRES DES DÉPENSES

Frais d'administration (60)

600 Frais de personnel

	2018	2019
Traitements des fonctionnaires et employés publics	4.863.510,99	5.443.553,95
Traitements des employés	1.690.971,65	1.478.768,02
Rémunérations étudiants	2.814,79	6.277,89
Pensions, suppl. de pensions	1.477.020,53	1.580.085,82
	8.034.317,96	8.508.685,68

La croissance des dépenses pour pensions s'explique par le fait de la réévaluation des pensions, ainsi que de nouveaux départs à la retraite. Les dépenses du personnel ont connu une croissance suite au recrutement de nouveaux agents pour renforcer certaines équipes.

602 Frais d'exploitation

	2018	2019
Loyer et charges locatives	355.356,88	361.685,64
Frais d'exploitation bâtiment	181.486,43	182.440,52
Installations de télécommunication	0,00	0,00
Véhicules automoteurs	2.064,47	2.043,90
	538.907,78	546.170,06

603 Frais de fonctionnement

	2018	2019
Indemnités personnel	15.289,48	15.952,45
Organes	13.287,05	11.166,75
- jetons de présence	2.310,00	2.370,00
- remboursement mandats sociaux	10.349,15	8.125,65
- frais de route	627,90	671,10
Frais de bureau	12.831,93	12.874,77
Frais postaux et de télécommunication	292.164,10	311.688,53
Frais d'information et publication	103.204,01	46.139,20
Frais expertises, contrôle et instruction	173.596,23	140.344,79
- contrôle assurés	37.917,56	48.596,35
- expertises médicales	60.612,94	66.951,70
- frais d'experts et études	75.065,73	24.796,74
Contentieux	101.998,05	112.280,76
Dépenses diverses	17.951,47	23.843,44
- frais de représentation	2.396,17	6.787,34
- frais de banque	11.847,32	13.473,87
- divers	3.707,98	3.582,23
	730.322,32	674.290,69

604 Frais généraux

	2018	2019
Prévention	1.542.186,80	1.263.467,64
- formation	918.484,03	1.003.224,27
- surveillance entreprises, publications, brochures	43.711,45	37.554,33
- campagnes de sécurité, expositions et congrès	491.573,51	131.553,28
- cotisations à des organismes internationaux	81.440,60	82.424,60
- achat matériel didactique	6.977,21	8.711,16
Frais généraux divers	2.341,80	2.341,80
	1.544.528,60	1.265.809,44

605 Frais d'acquisition

	2018	2019
Acquisitions machines de bureau	0,00	0,00
Véhicule automoteur	0,00	0,00
Mobilier de bureau	3.781,26	5.908,23
	3.781,26	5.908,23

606 Participation aux frais d'administration d'autres ISS

	2018	2019
Participation aux frais d'administration d'autres ISS	1.368.696,48	1.445.905,92
	1.368.696,48	1.445.905,92

Conformément au règlement grand-ducal du 17 décembre 2010 déterminant la procédure de déclaration des accidents et précisant la prise en charge de certaines prestations par l'assurance accident, une indemnité d'agence de 3 % est payée par l'Association d'assurance accident (AAA) pour rémunérer le travail administratif effectué par les services de la Caisse nationale de santé (CNS) (liquidation des prestations en nature de type maladie, des prestations en nature de type dépendance et des indemnités pécuniaires pour incapacité de travail). Ces 3 %, revenant à 1.445.905,92 € en 2019, sont calculés sur le total des liquidations effectuées par la CNS pour compte de l'AAA, soit sur un total de 48.196.864,21 €.

608 Frais du Centre Commun

	2018	2019
Frais de personnel	1.591.192,98	1.633.011,21
Frais de matériel	499.033,91	519.226,48
Acquisitions nouvelles	49.989,00	32.712,32
	2.140.215,89	2.184.950,01

L'article 31 du règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des institutions de sécurité sociale dispose: « Les frais du Centre commun de la sécurité sociale, y compris ceux visés à l'article 30, sont répartis entre les utilisateurs à l'aide de la clé de répartition basée sur les cotisations perçues par le Centre commun pour l'utilisateur, les prestations payées par l'utilisateur et les traitements et salaires payés par l'utilisateur ».

La participation de l'AAA aux frais du Centre commun de la sécurité sociale (CCSS) s'élève à 5,46 % résultant dans le montant de 2.184.950,01 €.

Prestations en espèces (61)

6110 Indemnités pour incapacités de travail

REGIME GENERAL

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019
LFZ	19.118.071,92	19.857.515,45	18.880.745,88	18.201.709,98	19.457.845,33	19.516.266,57
Evo. %	-1,90%	3,87%	-4,92%	-3,60%	6,90%	0,30%
IP	11.854.994,54	11.670.074,41	9.881.233,94	8.603.777,75	8.992.565,64	11.777.718,96
Evo. %	-14,40%	-1,56%	-15,33%	-12,93%	4,52%	30,97%
AD	654.518,13	622.922,63	826.264,65	920.625,25	1.078.139,54	877.984,89
Evo. %	5,59%	-4,83%	32,64%	11,42%	17,11%	-18,56%
Total	31.627.584,59	32.150.512,49	29.588.244,47	27.726.112,98	29.528.550,51	32.171.970,42

Le montant de 19.516.266,57 € représente le remboursement aux employeurs des salaires avancés dans le cadre de la Mutualité des employeurs pendant les 13 premières semaines consécutives à des accidents du travail (LFZ).

Le montant de 11.777.718,96 € représente les indemnités pécuniaires (IP) payées aux assurés (tient compte de l'augmentation de la période d'indemnité pécuniaire de 52 à 78 semaines), tandis que le montant de 877.984,89 € représente celles payées dans le cadre de l'assurance dépendance et décomptées séparément par la CNS (AD). Les deux paiements sont opérés par la CNS pour compte de l'AAA et rémunérés par 3% de frais d'agence.

Les dépenses pour IP comprennent la part assuré des charges sociales et fiscales alors que les charges patronales sont comptabilisées sous le compte « 63 – Transferts entre ISS ».

REGIMES SPECIAUX

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019
IP	67.714,64	30.240,33	9.653,07	12.245,32	50.551,34	61.443,48
Evo. %	-64,39%	-55,34%	-68,08%	26,85%	312,82%	21,55%
AD	64.787,79	66.298,05	68.255,09	69.508,89	80.857,54	61.411,14
Evo. %	16,48%	2,33%	2,95%	1,84%	16,33%	-24,05%
Total	132.502,43	96.538,38	77.908,16	81.754,21	131.408,88	122.854,62

Seulement certaines des personnes assurées en vertu des régimes spéciaux ont effectivement droit à des indemnités pécuniaires. Le montant de ces dernières pour les régimes spéciaux ne varie donc pas seulement en fonction du nombre et de la gravité des accidents, mais dépend également de la distribution des accidents sur les différents régimes spéciaux.

6111 Rentes

REGIME GENERAL

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ancienne législation						
Rentes viagères	77.483.243,83	75.876.156,79	74.869.186,78	75.409.815,58	74.184.493,47	73.963.046,91
Evo. %	0,84%	-2,07%	-1,33%	0,72%	-1,62%	-0,30%
Rentes de survie	15.827.607,31	15.254.882,94	14.677.816,92	14.566.867,46	14.054.540,74	13.680.619,17
Evo. %	-1,01%	-3,62%	-3,78%	-0,76%	-3,52%	-2,66%
Rentes transitoires	1.971.109,94	1.264.569,19	797.658,41	620.261,50	482.196,94	324.313,58
Evo. %	-36,85%	-35,84%	-36,92%	-22,24%	-22,26%	-32,74%
Paiements uniques	1.782.086,23	1.558.660,34	695.785,89	904.830,24	728.761,03	345.295,96
Evo. %	-33,57%	-12,54%	-55,36%	30,04%	-19,46%	-52,62%
Total	97.064.047,31	93.954.269,26	91.040.448,00	91.501.774,78	89.449.992,18	88.313.275,62
Evo. %	-1,59%	-3,20%	-3,10%	0,51%	-2,24%	-1,27%
Nouvelle législation						
Rentes complètes	7.151.363,03	8.534.541,20	7.828.959,69	7.397.233,92	7.958.685,25	8.274.492,93
Evo. %	15,62%	19,34%	-8,27%	-5,51%	7,59%	3,97%
Rentes partielles	14.780,44	170.921,43	72.004,96	168.372,99	219.738,91	182.652,43
Evo. %	6,05%	1056,40%	-57,87%	133,84%	30,51%	-16,88%
Rentes d'attente	4.454.657,25	6.052.020,83	7.728.847,19	9.644.558,68	11.743.195,29	13.053.973,33
Evo. %	154,11%	35,86%	27,71%	24,79%	21,76%	11,16%
Rentes de survie	375.163,70	447.633,14	542.761,30	835.420,37	886.173,07	1.108.442,12
Evo. %	62,72%	19,32%	21,25%	53,92%	6,08%	25,08%
Total	11.995.964,42	15.205.116,60	16.172.573,14	18.045.585,96	20.807.792,51	22.619.560,81
Evo. %	46,61%	26,75%	6,36%	11,58%	15,31%	8,71%
Total Rentes	109.060.011,73	109.159.385,86	107.213.021,14	109.547.360,74	110.257.784,69	110.932.836,43
Evo. %	2,10%	0,09%	-1,78%	2,18%	0,65%	0,61%

Le total des rentes de l'ancienne et de la nouvelle législation tient compte de l'évolution des paramètres sociaux et des impôts. Le montant des rentes transitoires continue à diminuer suite à la consolidation des anciennes affaires. Au total, les rentes de l'ancienne législation ont enregistré une diminution de 1,27% par rapport à 2018.

La transition entre les anciennes et les nouvelles prestations de l'AAA se poursuit au cours de l'année 2019. L'impact des premières reste important sur les dépenses alors que l'impact des dernières ne se fait sentir que progressivement.

Le total des rentes de la nouvelle législation comprend la part assurée des charges sociales et fiscales alors que les charges patronales sont comptabilisées sous le compte « 63 – Transferts entre ISS ».

REGIMES SPECIAUX

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ancienne législation						
Rentes viagères	1.344.727,27	1.341.546,45	1.320.522,22	1.354.924,23	1.360.459,49	1.378.269,61
Evo. %	-0,35%	-0,24%	-1,57%	2,61%	0,41%	1,31%
Rentes de survie	68.694,36	68.694,36	69.036,72	71.413,20	72.210,32	73.968,72
Evo. %	1,86%	0,00%	0,50%	3,44%	1,12%	2,44%
Rentes transitoires	17.232,28	18.413,32	17.896,56	19.041,60	19.254,12	19.722,96
Evo. %	16,94%	6,85%	-2,81%	6,40%	1,12%	2,44%
Paiements uniques	52.890,18	11.748,14	1.921,68	7.843,91	27.119,13	3.397,73
Evo. %	55,05%	-77,79%	-83,64%	308,18%	245,73%	-87,47%
Total	1.483.544,09	1.440.402,27	1.409.377,18	1.453.222,94	1.479.043,06	1.475.359,02
Evo. %	1,21%	-2,91%	-2,15%	3,11%	1,78%	-0,25%
Nouvelle législation						
Rentes complètes	136.072,58	100.991,29	150.859,71	90.336,63	111.115,76	77.696,06
Evo. %	68,07%	-25,78%	49,38%	-40,12%	23,00%	-30,08%
Rentes partielles	2.550,09	0,00	-2.550,09	0,00	0,00	0,00
Evo. %	0,00%	-100,00%	--	-100,00%	--	--
Rentes d'attente	24.236,58	26.119,89	19.803,12	20.597,52	20.862,41	20.713,08
Evo. %	-23,21%	7,77%	-24,18%	4,01%	1,29%	-0,72%
Rentes de survie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Evo. %	--	--	--	--	--	--
Total	162.859,25	127.111,18	168.112,74	110.934,15	131.978,17	98.409,14
Evo. %	41,53%	-21,95%	32,26%	-34,01%	18,97%	-25,44%
Total Rentes	1.646.403,34	1.567.513,45	1.577.489,92	1.564.157,09	1.611.021,23	1.573.768,16
Evo. %	4,15%	-4,79%	0,64%	-0,85%	3,00%	-2,31%

Le total des rentes de l'ancienne et de la nouvelle législation tient compte de l'évolution des paramètres sociaux. Au total, les rentes de l'ancienne législation sont en diminution de 0,25 % par rapport à 2018.

Le nombre de victimes assurées en vertu des régimes spéciaux et ayant droit à une rente sous la nouvelle législation étant très limité, le montant total de ces rentes varie fortement d'une année à l'autre.

Le total des rentes de la nouvelle législation comprend la part assuré des charges sociales et fiscales alors que les charges patronales sont comptabilisées sous le compte « 63 – Transferts entre ISS ».

6112 Rachats de rentes

REGIME GENERAL

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Rachats d'office	1.713.173,55	559.419,10	306.612,15	146.451,64	77.687,20	83.782,90
Evo %	-67,24%	-67,35%	-45,19%	-52,24%	-46,95%	7,85%
Nbre	96	25	23	8	3	3
Rachats s/ demande	7.556.919,53	3.047.026,63	2.940.092,58	2.822.648,23	2.406.491,49	1.337.015,54
Evo %	-13,70%	-59,68%	-3,51%	-3,99%	-14,74%	-44,44%
Nbre	157	66	88	82	53	43
Indem. globale veuve	199.650,61	82.586,95	38.181,07	102.520,68	72.430,44	102.467,02
Evo %	25,50%	-58,63%	-53,77%	168,51%	-29,35%	41,47%
Nbre	10	4	2	6	3	6
Rachats	9.469.743,69	3.689.032,68	3.284.885,80	3.071.620,55	2.556.609,13	1.523.265,46
Evo %	-33,05%	-61,04%	-10,96%	-6,49%	-16,77%	-40,42%

REGIMES SPECIAUX

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Rachats	275.710,01	156.728,58	216.031,27	47.920,92	0,00	0,00
Evo %	-42,46%	-43,15%	37,84%	-77,82%	-100,00%	--
Nbre	15	10	8	3	0	0

Les rachats de rentes n'étant prévus que par l'ancienne législation, leur valeur continue à diminuer en 2019.

6118 – Autres secours en espèces

61180 Indemnités pour préjudices extrapatrimoniaux

REGIME GENERAL

Exercice	2016	2017	2018	2019
Préjudice physiologique et d'agrément ≤ 20%	8.265.110,67	9.946.027,80	7.329.036,10	9.123.204,49
Evo. %	-2,79%	20,34%	-26,31%	24,48%
Préjudice physiologique et d'agrément > 20%	2.164.774,30	2.721.553,79	3.035.382,14	3.549.599,24
Evo. %	60,79%	25,72%	11,53%	16,94%
Douleurs physiques	3.223.274,83	4.439.071,17	3.025.027,82	3.712.629,21
Evo. %	14,42%	37,72%	-31,85%	22,73%
Préjudice esthétique	498.106,12	668.351,62	460.795,77	655.540,13
Evo. %	0,32%	34,18%	-31,05%	42,26%
Total	14.151.265,92	17.775.004,38	13.850.241,83	17.040.973,07
Evo. %	7,51%	25,61%	-22,08%	23,04%

REGIMES SPECIAUX

Exercice	2016	2017	2018	2019
Préjudice physiologique et d'agrément ≤ 20%	164.205,27	164.968,58	175.053,71	152.606,96
Evo. %	-25,57%	0,46%	6,11%	-12,82%
Préjudice physiologique et d'agrément > 20%	23.204,64	34.532,49	51.362,52	77.067,11
Evo. %	18,20%	48,82%	48,74%	50,05%
Douleurs physiques	68.878,38	94.766,51	79.856,61	54.214,59
Evo. %	-10,47%	37,59%	-15,73%	-32,11%
Préjudice esthétique	10.128,29	15.253,24	17.160,96	9.568,04
Evo. %	14,13%	50,60%	12,51%	-44,25%
Total	266.416,58	309.520,82	323.433,80	293.456,70
Evo. %	-18,29%	16,18%	4,50%	-9,27%

Pour le régime général, la variation des indemnités est due à l'augmentation du nombre de cas pris en charge. Pour les douleurs physiques, la variation est également due à l'augmentation des montants accordés par cas.

Pour les régimes spéciaux, la variation des indemnités est due à la diminution du nombre de cas pris en charge, sauf pour les préjudices physiologiques > 20%.

61185 Indemnités dommage moral/survivants

REGIME GENERAL

Exercice	2016	2017	2018	2019
Dommage moral des survivants	1.701.845,52	2.368.846,34	1.646.193,74	2.049.937,33
Evo. %	-19,96%	39,19%	-30,51%	24,53%
Nbre	29	37	22	31

REGIMES SPECIAUX

Exercice	2016	2017	2018	2019
Dommage moral des survivants	0,00	0,00	0,00	0,00
Evo. %				

Le montant des indemnités pour dommage moral des survivants dépend du nombre des accidents mortels et de la situation familiale de la victime.

Prestations en nature (62)

Les prestations en nature sont accordées aux bénéficiaires suivant les conditions et modalités prévues par les dispositions légales, réglementaires, statutaires et conventionnelles applicables en matière d'assurance maladie, sous réserve des règles particulières fixées par le conseil d'administration de l'AAA en vue d'assurer le principe de la prise en charge intégrale des prestations en nature par l'assurance accident.

REGIME GENERAL

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AAA						
Dégâts mat.	1.381.197,05	1.373.175,27	1.764.209,92	1.613.872,48	1.499.265,71	1.564.691,62
Evo. %	-24,24%	-0,58%	28,48%	-8,52%	-7,10%	4,36%
AAA						
Soins	308.381,64	351.068,34	411.357,22	386.625,72	320.584,15	451.160,07
Evo. %	6,29%	13,84%	17,17%	-6,01%	-17,08%	40,73%
CNS						
Prest. lux.	30.384.566,08	26.722.796,84	22.420.236,05	24.583.593,41	25.491.446,19	22.730.656,23
Evo. %	24,25%	-12,05%	-16,10%	9,65%	3,69%	-10,83%
CNS						
Prest. étrang.	6.899.111,76	8.381.599,20	7.122.489,82	6.008.950,52	5.237.513,13	4.529.306,32
Evo. %	-38,54%	21,49%	-15,02%	-15,63%	-12,84%	-13,52%
CNS						
Ass. Dépend.	1.710.070,37	2.095.439,58	1.910.455,01	1.778.643,79	534.411,25	3.768.117,08
Total	40.683.326,90	38.924.079,23	33.628.748,02	34.371.685,92	33.083.220,43	33.043.931,32
Evo %	3,59%	-4,32%	-13,60%	2,21%	-3,75%	-0,12%

Les prestations luxembourgeoises liquidées en 2019 par la CNS pour compte de l'AAA ont connu une baisse par rapport à 2018. Au niveau des prestations étrangères une régression peut être constatée de 2016 à 2019 par rapport à 2015. En effet, les liquidations de 2015 tenaient compte de décomptes étrangers de l'année 2012. Les prestations liquidées en 2019 par l'assurance dépendance ont connu une augmentation par rapport à 2018. Celles-ci tiennent compte de redressements effectués pour les exercices 2015 à 2019.

REGIMES SPECIAUX

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AAA						
Dégâts mat.	40.889,30	33.786,51	28.965,46	44.712,71	16.102,30	10.178,64
Evo. %	-8,76%	-17,37%	-14,27%	54,37%	-63,99%	-36,79%
AAA						
Soins	14.491,30	22.121,91	33.356,75	17.888,37	16.913,97	12.634,55
Evo. %	-30,82%	52,66%	50,79%	-46,37%	-5,45%	-25,30%
CNS						
Prestations	3.589.902,50	3.565.762,75	3.358.026,80	3.785.540,94	3.620.254,70	3.955.981,13
Evo. %	5,13%	-0,67%	-5,83%	12,73%	-4,37%	9,27%
CNS						
Ass. Dépend.	19.078,64	44.871,48	33.200,35	90.671,46	23.119,76	158.749,82
Total	3.664.361,74	3.666.542,65	3.453.549,36	3.938.813,48	3.676.390,73	4.137.544,14
Evo %	4,66%	0,06%	-5,81%	14,05%	-6,66%	12,54%

Transferts entre ISS (63)

Ce compte, pour un montant de 3.619.504,99 € (régime général), représente la part de l'AAA dans les cotisations (assurances maladie, dépendance et pension) dues sur les indemnités pécuniaires ainsi que sur les rentes tombant sous la nouvelle législation.

Pour les régimes spéciaux ce montant s'élève à 17.477,41 €.

Décharges et restitutions de cotisations (64)

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Décharges sur cotisations	1.327.335,25	42.766,89	156.082,91	130.334,12	435.824,37	567.588,33
Décharges sur prestations	0,00	54.634,88	21.141,86	16.592,31	20.707,74	19.099,30
Décharges sur amendes	6.247,69	750,00	3.250,00	0,00	6.250,00	1.000,00
Total des décharges	1.333.582,94	98.151,77	180.474,77	146.926,43	462.782,11	587.687,63
Cotisations	210.500.918,16	217.479.747,79	205.178.636,37	219.624.132,04	210.059.745,56	200.216.341,48
Rapport	0,63%	0,05%	0,09%	0,07%	0,22%	0,29%

Une grande partie des décharges, soit 567.588,33 € concerne des décharges sur cotisations irrécouvrables (auprès des assurés et des employeurs). Ce poste, géré exclusivement par le CCSS, peut subir de fortes fluctuations d'une année à l'autre parce qu'il englobe principalement la liquidation de faillites clôturées et d'entreprises parties à l'étranger sans régler leur solde dû auprès du CCSS. Depuis 2015, le CCSS ne décharge plus, comme dans le passé, les cotisations en souffrance 1 année après leur échéance mais seulement après 5 ans. Ce changement de procédure entraîne une diminution du montant des décharges du CCSS par rapport à 2014. Depuis 2018, le montant des décharges augmente progressivement.

Le solde provient de décharges accordées sur des prestations trop payées non récupérables auprès des assurés (19.099,30 €) et des décharges accordées sur des amendes (1.000,00 €).

Recours contre tiers (68)

Ces frais représentent la quote-part de l'Etat dans la récupération des prestations des régimes spéciaux auprès de tiers responsables.

680 Recours contre tiers responsables

	2018	2019
Scolaires Art.91 al.1+2	825.969,69	323.224,39
Actions de secours et de sauvetage Art.91 al.4	3.581,47	6.380,99
Pompiers volontaires Art.91 al.4	902,32	0,00
Mesures de mise au travail Art.91 al.5	4.761,58	12.826,17
Activités bénévoles Art.91 al.9	0,00	0,00
Mandataires publics Art.91 al.8	0,00	0,00
Accident de trajet CMSS/AD Art.91 al.10	0,00	0,00
	835.215,06	342.431,55

Dépenses diverses (69)

Afin de réconcilier le solde du compte « 43321312 – Etat débiteur » un montant de 0,01 € a été redressé. Le montant redressé constitue le solde d'un remboursement non perçu.

TABLEAU DETAILLANT LES DEPENSES LIEES AUX PRESTATIONS DES REGIMES SPECIAUX

Exercice	2018	2019
- Scolaires, périscolaires, universitaires	4.299.327,83	4.782.647,38
- Cours et examens organisés par l'Etat	272.201,96	180.549,95
- Pompiers volontaires	235.464,21	233.106,38
- Actions de secours et de sauvetage	77.349,79	109.827,43
- Mesures de mise au travail	606.051,49	569.813,63
- Mesures pénales	9.273,25	12.305,44
- Mandataires publics	48.033,76	46.821,89
- Activités à titre bénévole	10.862,77	7.050,39
- Accident de trajet CMSS/AD	29,76	1.346,56
- Représentants à l'étranger	5.921,26	0,00
- Délégués professionnels	6.816,43	9.034,97
- Formation personnes handicapées	99.037,16	101.635,92
- Travaux en régie (anc. art. 90 CSS)	71.884,97	73.483,68
Total	5.742.254,64	6.127.623,62

V. COMMENTAIRES DES RECETTES

Cotisations (70)

Année	Indice moyen	Assiette	Cotisations	Taux de cot. moyen
2011	724,34	16.451.904.288	189.705.286	1,15%
2012	742,44	17.282.688.936	202.006.100	1,15%
2013	761,00	17.904.813.769	200.746.042	1,10%
2014	775,17	18.739.423.486	210.500.918	1,10%
2015	775,17	19.343.037.509	217.479.748	1,10%
2016	775,17	20.073.262.965	205.178.636	1,00%
2017	794,54	21.474.120.005	219.624.132	1,00%
2018	802,82	22.780.600.003	210.059.746	0,90%
2019	817,79	24.251.927.813	200.216.341	0,80%

Le montant de 200.216.341,48 € correspond au montant des cotisations effectivement calculées pendant l'exercice 2019 sur base d'un taux de cotisation unique de 0,80 % de l'assiette cotisable retenu lors de l'élaboration du budget de 2019.

Participation de tiers (72)

L'Etat prend entièrement à sa charge les frais de gestion (437.903,88 €) ainsi que les prestations (6.070.765,46 €) relatifs aux divers régimes spéciaux.

Produits divers de Tiers (76)

760 Recours contre tiers responsables

	2018	2019
Régime général	9.142.660,03	8.600.173,85
Scolaires, périscolaires, universitaires	717.618,27	322.809,32
Pompiers volontaires	902,32	0,00
Actions de secours et de sauvetage	3.581,47	6.242,23
Activités bénévoles	0,00	0,00
Mandataires publics	0,00	0,00
Mesures de mise au travail	4.761,58	12.826,17
Intérêts	584.498,69	298.349,70
	10.454.022,36	9.240.401,27

761 Intérêts de retard sur cotisations

Il s'agit des intérêts de retard sur cotisations calculées par le CCSS, soit 120.524,47 €.

762 Amendes d'ordre

Il s'agit des amendes infligées par le CCSS et l'AAA aux entreprises en 2018 et 2019 pour un total de 38.693,90 €.

764 Transferts internationaux

Cette recette de 138.709,50 € représente la prise en charge par d'autres Etats membres de l'Union Européenne (UE) de prestations avancées pour leur compte par l'AAA.

765 Retenue pour pensions

L'organisme prélève 8 %, soit un montant de 509.503,04 € sur les traitements de son personnel bénéficiant du régime de pension des fonctionnaires.

Produits financiers (77)

771 Revenus sur comptes et dépôts

	2018	2019
7712 Revenus sur comptes courants	150,06	0,00
7712 Revenus sur placements CASS	255,37	26,42
7713 Revenus sur dépôts	462.572,21	574.566,66
	462.977,64	574.593,08

Les revenus sur placements à court terme dépendent d'une part des taux d'intérêts offerts sur le marché des capitaux et d'autre part des capitaux disponibles. Le taux moyen accordé à l'AAA en 2019 se chiffre à 0,1938 %.

772 Revenus sur prêts

Le montant de 1.638,22 € correspond aux revenus sur 2 prêts accordés aux assurés.

Prélèvements provisions (78)

Ce compte pour un montant de 1.830.000,00 € représente la reprise sur provision enregistrée en 2018 pour les prestations en nature de l'assurance dépendance qui n'ont pu être déclarées par la CNS à l'Association d'assurance accident avant la clôture des comptes mi-avril 2018.

Recettes diverses (79)

Sont imputées sur ce compte des recettes qui, d'après le plan comptable uniforme des institutions de la sécurité sociale, ne peuvent être imputées à un autre compte.

Il s'agit d'une part d'une faillite pour un montant global de 2.107,42 €, d'une différence de 0,54 € sur le calcul des cotisations du CCSS pour l'année 2018 et de cotisations non-remboursables concernant l'année de 2013 pour un montant de 748,46 €.

Sur ce compte figure d'autre part le montant de 19.099,30 € provenant des décharges sur des prestations trop payées non récupérables auprès des assurés déjà mentionnées sub « 64 – Décharges et restitutions de cotisations ».

Prélèvements sur réserves et sur reports à nouveaux (86)

L'article 148 du livre II du Code de la sécurité dispose : « Pour faire face aux charges globales du régime général, l'Association d'assurance accident applique le système de la répartition des charges avec constitution d'une réserve qui ne peut être inférieure au montant des dépenses courantes de l'avant-dernier exercice ».

Réserve minimale pour 2019 : **217.757.842,69 €**

Réserve constituée au 01.01.2019	336.125.035,99
Prélèvement de l'exercice pour équilibrer le compte de résultat	2.888.329,25
Réserve au 31.12.2019	333.236.706,74

VI. BILAN DE CLÔTURE AU 31.12.2019

Actif

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019			
ACTIF	2018	2019	Variation %
2 Comptes d'actifs immobilisés			
23 Immobilisations financières			
236 Prêts et créances immobilisées			
23615 Prêts hypothécaires en voie d'amortissement	160.462,55	10.486,35	-93,5%
TOTAL CLASSE 2	160.462,55	10.486,35	-93,5%
4 Comptes de tiers (Débiteurs)			
40 Créances envers tiers			
401 Créances liées aux opérations	399.123,87	376.650,89	-5,6%
41 Créances envers des organismes liés			
411 Institutions de sécurité sociale			
4114 Cotisations	39.693.332,06	36.987.504,10	-6,8%
4115 Intérêts	255,37	26,42	-89,7%
4192 Règl. CE et conventions	200.240,06	109.961,27	-45,1%
42 Autres créances			
428 Autres créances			
428092 Tiers responsables	873.645,46	364.274,50	-58,3%
428099 Autres débiteurs divers	0,00	8.642,91	--
43 Créances envers l'Etat et les collectivités publiques			
433 Etat débiteur			
4332 Etat débiteur prestations	856.136,88	1.267.669,34	48,1%
Total créances	42.022.733,70	39.114.729,43	-6,9%
48 Comptes de régularisation			
481 Charges payées d'avance			
4810 Régul. Déb. / Frais d'administration	619.050,73	648.965,96	4,8%
4812 Régul. Déb. / Prestations payées d'avance	8.920.841,44	9.013.388,19	1,0%
4814 Régul. Déb. / Cotisations	20.998.787,99	19.877.853,61	-5,3%
4818 Régul. Déb. / Solde CCSS	13.946.565,37	13.041.144,71	-6,5%
Total comptes de régularisation	44.485.245,53	42.581.352,47	-4,3%
TOTAL CLASSE 4	86.507.979,23	81.696.081,90	-5,6%
5 Comptes financiers			
50 Valeurs mobilières			
508 Autres valeurs mobilières	122.707,29	122.707,29	0,0%
51 Avoirs en banques, en compte chèques postaux et caisse			
512 Comptes courants	55.768.065,94	57.186.626,15	2,5%
513 Comptes à terme	240.000.000,00	240.000.000,00	0,0%
514 Chèques postaux	62.102,97	74.735,07	20,3%
59 Intérêts courus			
591 Intérêts sur avoirs bancaires	140.822,22	283.566,67	101,4%
TOTAL CLASSE 5	296.093.698,42	297.667.635,18	0,5%
TOTAL ACTIF	382.762.140,20	379.374.203,43	-0,9%

Montants en euros

Passif

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

PASSIF	2018	2019	Variation %
1 Comptes de capitaux, provisions et dettes financières			
13 Réserves			
131 Réserve légale	336.125.035,99	333.236.706,74	-0,9%
18 Provisions			
182 Provisions pour PN à liquider	1.830.000,00	0,00	-100,0%
TOTAL CLASSE 1	337.955.035,99	333.236.706,74	-1,4%
4 Comptes de tiers (Créditeurs)			
44 Dettes envers tiers			
441 Dettes sur achats et prestations			
4412 Prestations			
44121 Prestations en espèces	25.009,97	667,53	-97,3%
45 Dettes envers des organismes liés			
451 Dettes envers ISS (Créditeurs)			
4510 Frais d'administration	3.635.181,07	3.755.395,60	3,3%
4511 Acomptes	20.998.787,99	19.877.853,61	-5,3%
4512 Prestations			
45120 Prestations en espèces - MDE	3.625.168,03	3.814.824,09	5,2%
45121 Prestations en espèces - autres	1.923.286,93	2.683.356,33	39,5%
45125 Prestations en nature	12.718.390,28	13.720.075,21	7,9%
4514 Cotisations	468.785,36	1.313.217,57	180,1%
46 Dettes fiscales et dettes envers l'Etat			
461 Dettes fiscales	2.082,16	61.701,84	2863,4%
463 Etat créateur	1.034.217,07	400.074,22	-61,3%
47 Autres dettes			
471 Autres dettes	2.707,46	1.880,90	-30,5%
Total comptes de tiers	44.433.616,32	45.629.046,90	2,7%
48 Comptes de régularisation			
482 Produits perçus d'avance			
4820 Régul. Créd. / Frais d'administration	370.187,89	507.999,79	37,2%
4829 Régul. Créd. / Produits perçus d'avance	3.300,00	450,00	-86,4%
Total compte de régularisation	373.487,89	508.449,79	36,1%
TOTAL CLASSE 4	44.807.104,21	46.137.496,69	3,0%
TOTAL PASSIF	382.762.140,20	379.374.203,43	-0,9%

Montants en euros

VII. COMMENTAIRE DE L'ACTIF

2 COMPTES D'ACTIFS IMMOBILISES

23 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

23615 Prêts hypothécaires en voie d'amortissement

Les prêts hypothécaires en voie d'amortissement aux assurés sont au nombre de 2.

4 COMPTES DE TIERS (Débiteurs)

40 CRÉANCES ENVERS TIERS

401 Créances liées aux opérations

Ce compte enregistre les prestations indûment touchées par les assurés et à récupérer ou à compenser avec des prestations ultérieures pour un total de 318.683,40 € en ce qui concerne les prestations de la nouvelle législation et pour un montant total de 57.967,49 € pour les prestations concernant l'ancienne législation.

41 CRÉANCES ENVERS DES ORGANISMES LIÉS

4114 Cotisations

Les « Cotisations à percevoir par le CCSS » se chiffrent au 31 décembre 2019 à la somme de 36.987.504,10 €. Rappelons que les cotisations sont calculées sur les salaires déclarés et partant demandées avec un décalage temporel de deux mois.

4115 Intérêts

Il s'agit d'intérêts sur cotisations perçus et non encore répartis par le CCSS pour un montant de 26,42 €.

4192 Règl. CE et conventions

Il s'agit d'un montant débiteur de 109.961,27 € qui représente un avoir en relation avec des prestations avancées pour le compte d'autres Etats membres de l'UE dans le cadre des règlements CE 883/2004 et 987/2009 ou d'autres conventions. Ce montant dépend des délais de remboursement irréguliers des institutions étrangères.

42 AUTRES CREANCES

428092 Tiers responsables

Cette rubrique représente le montant des prestations non encore récupérées auprès de tiers responsables, soit 364.274,50 €.

428099 Autres débiteurs divers

Il s'agit d'une régularisation des droits constatés dans un exercice ultérieur par des comptes transitoires pour un montant de 8.642,91 €.

43 CREANCES ENVERS L'ETAT ET LES COLLECTIVITES PUBLIQUES

Le compte enregistre le solde de la créance de l'Etat et des collectivités publiques sur les prestations et frais d'administration des régimes spéciaux (1.034.272,74 €), ainsi que du régime spécial des pompiers (233.396,60 €).

48 COMPTES DE REGULARISATION

4810 Régularisation débiteur / Frais d'administration

Il s'agit du remboursement des frais de personnel pour janvier 2020 payés par le CCSS pour compte de l'AAA (648.965,96 €).

4812 Régularisation débiteur / Prestations payées d'avance

Ce compte enregistre les rentes payées d'avance pour le mois de janvier 2020 soit 9.013.388,19 €.

4814 Régularisation débiteur / Cotisations

Le montant de 19.877.853,61 € représente l'acompte sur les cotisations du mois de janvier 2020, demandé par le CCSS ensemble avec les cotisations de décembre 2019. La contrepartie du compte figure au passif sous le compte « 4511 – Acomptes ».

4818 – Régularisation débiteur / Solde CCSS

Il s'agit du décompte de l'exercice 2019 des cotisations (9.213.762,07 €) et amendes (12.558,55 €) du CCSS nous parvenues en janvier 2020. Il s'agit en plus des prestations de la Mutualité des employeurs des mois de novembre et décembre 2019 au montant de 3.814.824,09 € et qui figurent en contrepartie au passif du bilan sous le compte « 4512 - Institutions de sécurité sociale / prestations ». Cette opération de compensation avec le CCSS est nécessaire pour garantir une concordance des comptes entre les différentes ISS.

5 COMPTES FINANCIERS

50 VALEURS MOBILIERES

508 Autres valeurs mobilières

L'AAA a acquis en 1994 4.950 actions d'une valeur nominale de 24,789352 € chacune, soit 122.707,29 €, de la société anonyme « Cruchterhombusch S.A. » constituée avec un capital social de 681.707,19 €.

Cette société a fait construire le Centre de formation pour conducteurs à Colmar-Berg.

513 Comptes à terme

	2018	2019
Banque Internationale à Luxembourg	80.000.000,00	120.000.000,00
Banque Raiffeisen	160.000.000,00	120.000.000,00
	240.000.000,00	240.000.000,00

512 et 514 Comptes courants et Chèques postaux

	2018	2019
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat	6.354.312,73	4.288.711,06
BGL BNP Paribas	20.077.865,87	47.973.686,00
Banque Internationale à Luxembourg	58.118,89	77.087,37
Banque BCP	23.890,59	51.579,39
ING Luxembourg	26.487.425,62	4.340.027,36
Banque Raiffeisen	2.766.452,24	455.534,97
Compte Chèques postaux	62.102,97	74.735,07
	55.830.168,91	57.261.361,22

Cette rubrique représente le montant des liquidités dont dispose l'AAA auprès des différents instituts bancaires. Un changement de la politique interne de certains instituts a contraint l'AAA au remplacement des liquidités.

591 Intérêts sur avoirs bancaires

Comme précisé dans la lettre circulaire annuelle « Aspects comptables » de l'IGSS, les intérêts courus et non échus sur titres, dépôts, prêts et emprunts doivent être régularisés pro rata temporis à la fin de l'exercice comptable.

Ces intérêts courus se chiffrent à 283.566,67 €.

VIII. COMMENTAIRE DU PASSIF

1 COMPTES DE CAPITAUX, PROVISIONS ET DETTES FINANCIERES

13 RESERVES

131 Réserve légale

L'article 148 de la loi du 12 mai 2010 portant réforme de l'assurance accident dispose : « Pour faire face aux charges globales du régime général, l'Association d'assurance accident applique le système de la répartition des charges avec constitution d'une réserve qui ne peut être inférieure au montant des dépenses courantes de l'avant-dernier exercice ».

Pour 2019 la réserve minimale s'élève à 217.757.842,69 €.

4 COMPTES DE TIERS (Créditeurs)

44 DETTES ENVERS DES TIERS

4412 Prestations

Sont enregistrées sous ce compte les prestations en espèces et les retenues comptabilisés en 2019 et payées en 2020 pour un montant de 667,53 €.

45 DETTES ENVERS DES ORGANISMES LIES

4510	Frais d'administration avancés par le CCSS	2.309.489,68
	Frais d'administration avancés par la CNS	1.417.724,04
	Frais d'administration avancés par l' AD	28.181,88
4511	Acompte CCSS	19.877.853,61
4512	Avances CCSS pour la Mutualité des employeurs	3.814.824,09
	PE avancés par la CNAP	1.108.442,12
	PE avancés par la CNS	1.574.914,21
	PN avancés par la CNS	9.717.416,90
	PN avancés par l' AD	4.002.658,31
4514	Crédit. Cotisations sur rentes	1.313.217,57
		45.164.722,41

4510 Frais d'administration

Il s'agit d'abord de la participation de l'AAA aux frais administratifs du Centre commun de la sécurité sociale, aux frais communs du bâtiment administratif de Hollerich ainsi qu'aux frais d'affranchissement pour un montant de 2.309.489,68 €. Cette classe enregistre également les frais d'agence dus à la CNS pour la liquidation des prestations en nature relevant de l'assurance maladie et des indemnités pécuniaires pour le compte de l'AAA (1.417.724,04 €) ainsi que des frais d'agence dus à la CNS pour la liquidation des prestations en nature relevant de l'assurance dépendance (28.181,88 €).

4511 Acomptes

Le montant de 19.877.853,61 € imputé sur ce compte représente l'acompte réclamé pour les cotisations du mois de janvier 2020. La contrepartie figure à l'actif du bilan sous le compte de régularisation: « 4814 – Régularisation débiteur / Cotisations ».

4512 Prestations

Le montant de 3.814.824,09 € représente les prestations de la Mutualité des employeurs de novembre et décembre 2019 et qui figurent en contrepartie à l'actif du bilan sous le compte « 4818 - régularisation débiteur / solde CCSS ».

Les indemnités pécuniaires avancées par la CNAP pour compte de l'AAA se chiffrent à 1.108.442,12 €.

Les indemnités pécuniaires avancées par la CNS pour compte de l'AAA se chiffrent à 1.574.914,21 €. Y figurent également les prestations en nature avancées par la CNS pour un montant de 9.717.416,90 € ainsi que celles avancées par l'Assurance dépendance pour un montant de 4.002.658,31 €.

4514 Cotisations

Le montant de 1.313.217,57 € représente les cotisations sur rentes dues à percevoir par le CCSS au 31.12.2019. Il faut tenir compte du fait que les cotisations sont calculées sur les rentes déclarées et demandées avec un décalage temporel de deux mois.

46 DETTES FISCALES ET DETTES ENVERS L'ETAT

461 Dettes fiscales

Il s'agit des soldes des impôts sur les différentes rentes du mois de décembre 2019 (61.701,84 €) payés en janvier 2020.

463 Etat créancier

Il s'agit de la quote-part à rembourser à l'Etat dans le cadre de la récupération des prestations des régimes spéciaux auprès de tiers responsables (342.431,55 €) et des indemnités pour dommages de guerre corporels (57.642,67 €).

47 AUTRES DETTES

Il s'agit de recettes (1.550,00 €) pour lesquelles la détermination de l'assuré correspondant n'est pas possible jusqu'au 31 décembre, d'un cas inconnu (50,00 €), d'un redressement (60,00 €) effectué selon les aspects comptables et d'une caution pour la couverture de l'annulation de l'hypothèque d'un prêt remboursé pour sa totalité en 2019 (220,90 €).

48 COMPTES DE REGULARISATION – PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

4820 Régularisation créditeur / Frais d'administration

Sont enregistrées sous ce compte toutes les charges qui se rapportent à l'exercice 2019 et dont les factures n'ont été présentées qu'au cours de l'exercice 2020 et avant la clôture provisoire de 2019 pour un montant de 507.999,79 €.

4829 Régularisation créditeur / Produits perçus d'avance

Il s'agit des abonnements « M-Pass » du Verkéiersverbond pour un montant de 450,00 € encaissés d'avance auprès des agents de l'AAA.

IX. EVOLUTION DU COMPTE DE RÉSULTAT

EVOLUTION DU COMPTE DE RESULTAT DES EXERCICES 2011 - 2 0 1 9									
CHARGES	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
6 Comptes de charges									
60 Frais d'administration	9.652.602,75	10216808,85	11227138	11.578.869,53	12.141.622,85	12.727.455,85	13.398.108,03	14.360.770,29	14.631.720,03
61 Prestations en espèces	165.904.895,90	169538285,6	171449903,9	172.132.227,15	162.439.450,56	158.077.108,78	162.492.298,03	159.907.736,97	165.709.062,19
611 Prestations en espèces - régime général	163.991.043,23	167.176.179,95	168.842.623,68	169.568.424,07	160.292.615,74	155.939.262,85	160.488.944,99	157.841.873,06	163.718.982,71
611 Prestations en espèces - régimes spéciaux	1.913.852,67	2.362.105,66	2.607.280,21	2.563.803,08	2.146.834,82	2.137.845,93	2.003.353,04	2.065.863,91	1.990.079,48
62 Prestations en nature	36.079.924,22	33.298.362,45	42.775.009,07	44.347.688,64	42.590.621,88	37.082.297,38	38.310.499,40	36.759.611,16	37.181.475,46
621 Prestations en nature - régime général	32.645.915,03	29.611.906,11	39.273.868,64	40.683.326,90	38.924.079,23	33.628.748,02	34.371.685,92	33.083.220,43	33.043.931,32
621 Prestations en nature - régimes spéciaux	3.434.009,19	3.686.456,34	3.501.140,43	3.664.361,74	3.666.542,65	3.453.549,36	3.938.813,48	3.676.390,73	4.137.544,14
63 Transferts entre ISS	1.280.628,14	1.932.278,49	2.344.993,45	2.414.056,16	3.000.829,18	2.711.394,22	2.781.638,22	3.161.514,91	3.636.982,40
64 Décharges et restitutions de cotisations	1.434.518,14	1.455.774,52	1.278.655,61	1.333.582,94	98.151,77	180.474,77	146.926,43	462.782,11	587.687,63
66 Intérêts débiteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,10	0,00	0,00
67 Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.830.000,00	0,00
68 Recours contre tiers	201.991,48	182.896,56	372.697,87	261.745,06	450.704,71	731.811,38	623.875,24	835.215,06	342.431,55
69 Dépenses diverses	90.889,27	0,08	0,11	0,00	134.109,71	241.730,48	4.494,24	6.074,19	0,01
TOTAL CHARGES COURANTES	214.645.449,90	216.624.406,56	229.448.398,00	232.068.169,48	220.855.490,66	211.752.272,86	217.757.842,69	217.323.704,69	222.089.359,27
PRODUITS									
7 Comptes de produits									
70 Cotisations	189.705.285,56	202.006.100,12	200.746.042,02	210.500.918,16	217.479.747,79	205.178.636,37	219.624.132,04	210.059.745,56	200.216.341,48
72 Participations de tiers	22.377.045,84	23.467.746,91	7.018.451,91	6.686.619,32	6.220.589,76	5.949.857,55	6.235.546,04	6.213.136,88	6.508.669,34
720 Participation frais (Etat)	264.720,38	293.307,21	349.825,05	346.843,32	381.242,82	330.229,65	378.946,88	387.281,46	437.903,88
721 Participation prestations (Etat)	22.112.325,46	23.174.439,70	6.668.626,86	6.339.776,00	5.839.346,94	5.619.627,90	5.856.599,16	5.825.855,42	6.070.765,46
73 Transferts entre ISS	0,00	0,00	1.565,69	2.921,68	656,18	378,89	0,00	0,00	0,00
76 Produits divers de tiers	9.504.617,68	7.606.808,65	10.679.870,34	9.140.678,14	8.898.290,16	9.584.988,55	10.410.845,61	11.439.350,07	10.047.832,18
760 Recours contre tiers responsables	8.766.532,42	6.791.052,56	9.843.087,11	8.195.985,81	7.927.960,28	8.824.785,72	9.568.191,68	10.454.022,36	9.240.401,27
761 Intérêts de retard sur cotisations	150.357,48	186.374,00	153.857,11	148.697,57	149.557,39	172.436,39	138.598,96	128.693,04	120.524,47
762 Amendes d'ordre	16.075,85	32.809,77	35.608,33	32.750,00	59.573,26	45.375,27	35.201,35	42.101,77	38.693,90
764 Transferts internationaux	134.795,50	143.193,83	175.302,31	287.677,68	266.235,05	74.973,03	169.067,94	323.457,19	138.709,50
765 Retenue pour pensions	413.112,09	428.832,85	446.856,40	449.992,32	469.378,80	441.642,21	473.192,50	466.413,79	509.503,04
766 Remboursements sur pensions et rentes	23.744,34	24.545,64	25.159,08	25.574,76	25.585,38	25.775,93	26.593,13	24.661,92	0,00
77 Produits financiers	3.148.808,48	1.932.412,90	606.324,05	838.778,01	799.187,00	314.547,24	411.975,43	464.752,85	576.231,30
78 Prélèvements provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.830.000,00
79 Recettes diverses	13.685,95	19.017,80	3.797,80	17.504,92	258.441,06	16.024,28	223.516,17	28.051,30	21.955,72
TOTAL PRODUITS COURANTS	224.749.443,51	235.032.086,38	219.056.051,81	227.187.420,23	233.656.911,95	221.044.432,88	236.906.015,29	228.205.036,66	219.201.030,02